



# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Jeudi 12 Octobre 2023

### L'an deux mil vingt-trois, le 12 Octobre à 20h

L'an deux mil vingt-trois, le 12 Octobre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 29 Septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Willy AUTHESSERRE

**Conseillers : 18**

Présents : 14      Procurations : 2      Absents : 2      Votants : 16

**Membres présents :**

Monsieur Willy AUTHESSERRE, Maire

Mesdames, Messieurs Yann DREZEN, Catherine VILLAIN, Thierry PASSERA, Marc PUJOL, Alexandra PINAUD VERDIER, Adjoint

Madame, Monsieur Dominique GASPARD, Cédric BARTHÈS, conseillers délégués

Mesdames, Messieurs Frédéric LARROQUE, Patrick LABOURGADE, Stéphanie GAMA GOUVÉIA, Virginie PROUTEAU, Antonella RIVÉRA, Elodie MARIOU

**Membres représentés :**

Pierrick PORTE a donné procuration à Dominique GASPARD

Virginie DELOZE a donné procuration à Willy AUTHESSERRE

**Membres absents :**

Sabrina CHARLOTTE

Jérôme JOURNET

Élodie MARIOU est désignée secrétaire de séance

Maud de CLÉDAT est désignée secrétaire auxiliaire

## ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 Juillet 2023

### DELIBERATIONS

**Administration générale :**

20231001 : Renouvellement des membres de la commission de contrôle des élections

20231006 : Souscription d'un emprunt – financement du périmètre 1 espaces publics, réhabilitation de la mairie et réhabilitation de la ferme Jolibert

**Finances publiques :**

20231002 : Admission en non-valeur

20231003 : Attribution marché de travaux reconstruction et réhabilitation de la ferme Jolibert

**Réseaux :**

20231004 : Décision modificative n°1 Budget Assainissement

20231005 : Rapport sur le prix et la qualité du service du Service Public d'Assainissement Non Collectif

### QUESTIONS DIVERSES

- Compétence éclairage public
- Présentation de la future réalisation liaison cyclable Videlfau-Reyniès
- Point sur les travaux actuels et à venir (Espaces publics, Mairie, Pont Pautal...)
- Retour sur la réunion publique du 19/09
- Recours contre la non reconnaissance catastrophe naturelle
- Organisation de la cérémonie inauguration été 2024 et annulation fête météorite
- Informations enfance jeunesse
- Point sur les projets photovoltaïques
- Point sur le projet Caserne Pompiers
- Concertation Plui-25
- Service prêt de matériel (tables, chaises...)
- Informations commerces
- Divers

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h02 et procède à l'appel des élus et constate 4 absents :*

- V. Deloze a donné procuration à W. Authesserre
- P. Porte a donné procuration à D. Gaspar
- S. Charlotte
- J. Journet

*Monsieur le Maire désigne E. Mariou secrétaire de séance.*

<b>APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUILLET 2023</b>	Votants : 16 Abstention : 0 Exprimés : 16 Contre : 0 Pour : 16
---	--

*Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 13 Juillet au vote des conseillers qui n'opposent aucune remarque.*

<b>DELIBERATION N°20231001 RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES</b>	Votants : 16 Abstention : 0 Exprimés : 16 Contre : 0 Pour : 16
---	--

*Monsieur le Maire présente la délibération et la soumet au vote des conseillers*

\*\*\*\*\*

VU l'article R.7 du code électoral ;

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales pour une nouvelle période de 3 ans.

Dans les Communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission de contrôle est composée :

- De 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;
- De 2 conseillers municipaux appartenant à la 2<sup>ème</sup> liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Monsieur le Maire informe que les conseillers titulaires déjà désignés sont :

- pour la liste majoritaire : Dominique Gaspar, Pierrick Porte et Virginie Prouteau
- Pour la liste minoritaire : Antonella Rivera et Elodie Mariou

Monsieur le Maire ajoute que les conseillers suppléants désignés sont :

- pour la liste majoritaire : Alexandra Pinaud-Verdier
- Pour la liste minoritaire : Jérôme Journet

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal**

**ACCEPTENT** la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales telle qu'énoncée

**DELIBERATION N°20231002  
ADMISSION EN NON VALEUR**

Votants : 16  
Abstention : 0  
Exprimés : 16  
Contre : 0  
Pour : 16

*Monsieur le Maire présente la délibération et la soumet au vote des conseillers*

\*\*\*\*\*

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la Commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

**CONSIDERANT** les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public ;

**CONSIDERANT** sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution ;

**CONSIDERANT** que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable ;

Monsieur le Maire propose d'approuver l'admission en non-valeur de la somme de 2.13 € correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°5973590612 dressée par le comptable public. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un impayé de loyer de Madame Evelyne MARTY (ancienne infirmière) pour une location au presbytère d'un montant mensuel en 2018 de 252.13 €.

**Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

APPROUVENT l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-avant pour un montant total de 2,13€, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°5973590612 dressée par le comptable public.

PRECISENT que les sommes nécessaires en dépenses et en recettes sont prévues aux chapitres et articles prévus à cet effet

**DELIBERATION N° 20231006  
SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT – FINANCEMENT DU PERIMETRE 1 ESPACES PUBLICS, REHA  
DE LA MAIRIE ET REHABILITATION DE LA FERME JOLIBERT**

Votants : 16  
Abstention : 0  
Exprimés : 16  
Contre : 0  
Pour : 16

*Monsieur le Maire laisse la parole à M. de Clédats qui explique que le prêt n'a pas été débloqué dans les délais et qu'elle a renégocié avec l'organisme prêteur afin de minimiser au maximum les conséquences de cette erreur pour laquelle elle présente ses plus sincères excuses.*

*Monsieur le Maire les accepte et présente la délibération qu'il soumet au vote des conseillers.*

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire porte à connaissance du Conseil Municipal d'un projet de demande d'un emprunt afin de financer les projets suivants :

- requalification des espaces publics (périmètre 1 correspondant au parvis de la mairie et RD)
- réhabilitation de la mairie
- réhabilitation de la ferme Jolibert.

Monsieur le Maire explique avoir sollicité plusieurs établissements bancaires : Banque postale, Banque des territoires, Crédit agricole.

Seul le Crédit agricole a répondu, la Banque des territoires n'ayant jamais donné suite et la Banque postale ayant répondu que la demande dépassait leurs critères d'octroi.

Monsieur le Maire explique que l'emprunt finance le reste à charge pour la Commune tenant compte des subventions attendues et du fonds de compensation de la TVA, soit un montant global de 1 750 000 € correspondant à la ventilation suivante :

- requalification des espaces publics : 820 000 €
- réhabilitation de la mairie : 510 000 €
- réhabilitation de la ferme Jolibert : 420 000 €

Monsieur le Maire explique vouloir contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un emprunt d'un montant maximum de 1 750 000 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Durée de l'amortissement : 23 ans + 2 ans de phase d'anticipation de 24 mois

Taux d'intérêt fixe : **4.68 % mensuels**

Périodicité : échéances constantes

Commission d'engagement : 0.20 % de l'enveloppe réservée soit 3 500 €

**Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**DECIDENT** de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un emprunt ;

**APPROUVENT** les caractéristiques suivantes de l'emprunt :

Objet : Projet Centre bourg : espaces publics, mairie, ferme Jolibert

Montant : 1 750 000€

Durée de l'amortissement : 23 ans + phase d'anticipation de 24 mois

Taux : 4.68 % fixe

Périodicité : échéance constante

Commission d'engagement : 3 500 €

**Débloqué** \*: L'intégralité des fonds sera débloquée dans un délai de 4 mois (conformément à nos conditions générales), au-delà le taux fixe sera révisé.

**\* Si phase d'anticipation retenue** : délai de débloqué porté à 24 mois avec un premier débloqué dans les 4 mois suivants l'édition du contrat.

Pendant la phase d'anticipation, les intérêts, calculés au taux fixe sur les sommes effectivement débloquées, sont payés selon la périodicité choisie pour la phase d'amortissement.

**S'ENGAGENT** pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

**S'ENGAGENT** à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

**AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer le contrat sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

**ANNULENT** la délibération 20230403-01 du 14 Avril 2023

**DELIBERATION N°20231003**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION ET LA RECONSTRUCTION DE LA FERME JOLIBERT**

Votants : 16
Abstention : 0
Exprimés : 16
Contre : 0
Pour : 16

*Monsieur le Maire reprend le calendrier de déroulement du marché, il remercie le travail de l'économiste et de M. de Clédat pour les négociations. Il présente les différents chiffrages en rappelant l'objectif de l'enveloppe financière. Il rappelle que les négociations ont été menées sans dénaturer le projet mais dans un souci de précisions techniques et de baisse financière afin de respecter l'enveloppe.*

*Monsieur le Maire rappelle l'objectif de livraison du bâtiment en Octobre 2024. Les travaux doivent démarrer début décembre. Les modules d'installation du Carretou seront installés le 20 Octobre. Le calendrier est soutenu mais il est imposé par le fonds friche.*

*Monsieur le Maire soumet au vote des conseillers*

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : 818 300.00 € HT

Une consultation en procédure adaptée, en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique a été lancée le 21 Juillet 2023. La date limite de réception des candidatures et des offres a été fixée au 04/09/2023 à 12h.

Monsieur le Maire rappelle l'existence de la commission MAPA ad hoc pour l'analyse des offres réalisée par le groupement de maîtrise d'œuvre qui s'est réunie le 20 Septembre pour une première analyse.

Un guichet restreint a été ouvert le 27 Septembre 2023 dans la cadre de négociations avec une date limite de réception des offres le 9 Octobre à 12h00.

Le 11 Octobre, la commission MAPA ad hoc s'est à nouveau réunie pour établir une proposition de classement.

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal de l'analyse, et propose de retenir :

LOT	ENTREPRISE RETENUE	PSE rejointement mur conservé	MONTANT RETENU €HT
1. DEMOLITION	STTL		42 437,38 €
2. GROS ŒUVRE	JP CASTEL	1 407,78 €	288 085,00 €
3. CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE ETANCHEITE	JP CASTEL		103 322,78 €
4. MENUISERIES EXTERIEURES PORTES METALIQUES	APF		63 210,64 €
5. MENUISERIES INTERIEURES	CMB		10 200,00 €
6. CLOISONS, DOUBLAGE, FAUX PLAFOND	MASSOUTIER		41 500,00 €
7. SOLS DURS, FAËNCES CHAPES	LACAZE CARRELAGE		22 079,50 €
8. PEINTURE SIGNALÉTIQUE NETTOYAGE	PSO		11 232,45 €
9. FAÇADES	SOL FACADE		108 415,34 €
10. ELECTRICITE CFO-CFA	TOURNIER ELEC		17 001,00 €
11. PLOMBERIE SANITAIRES	BOURRIE		55 774,79 €
<b>TOTAL</b>			<b>763 258,88 €</b>

**Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

AUTORISENT le Maire à signer les documents en conséquence des présentes ;

**DELIBERATION N° 20231004  
DECISION MOFIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Votants : 16  
Abstention : 0  
Exprimés : 16  
Contre : 0  
Pour : 16

*Monsieur le Maire présente la délibération et la soumet au vote des conseillers*

\*\*\*\*\*

CONSIDERANT l'état des contrôles comptables automatisés en date du 03/08/2023, une anomalie sur l'amortissement au 139111 est apparue. Il convient de corriger cette anomalie en prévoyant les crédits budgétaires tels que présentés ci-après

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
023	222,00	777-042	222,00
TOTAL	222,00		222,00

  

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
139111-040	222,00	021	222,00
TOTAL	222,00		222,00

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal**

ACCEPTENT les propositions telles qu'énoncées

DISENT que les crédits nécessaires sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**DELIBERATION N° 20231005  
RAPPORT ANNUEL 2022 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
(SPANC)**

Votants : 16  
Abstention : 0  
Exprimés : 16  
Contre : 0  
Pour : 16

*Monsieur le Maire laisse la parole à M. Pujol, adjoint en charge des réseaux.*

*M. Pujol présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS). Le service du SPANC est assuré en régie par la Communauté de Communes (GSTG) depuis le 24 février 2020 pour 17 Communes dont Orgueil. Montech est gérée en prestation de service et pour Bessens, Canals, Dieupentale, Grisolles, Monbéqui et Pompignan le service est effectué par le SMAG.*

*Les missions du SPANC sont :*

- diagnostics initiaux des installations existantes,
- contrôles périodiques de bon fonctionnement,
- avis préalable à l'instruction des permis de construire (CU ou autre),
- les contrôles de conception et d'implantation,
- les contrôles de réalisation des travaux.

*M. Pujol rappelle que les installations d'ANC doivent faire l'objet de contrôles réguliers afin de constater l'état et le fonctionnement de l'installation pour vérifier l'absence de risque sanitaire et/ou de structure des ouvrages. Ce contrôle est envisagé avec une périodicité de 4 à 10 ans sur le territoire de GSTG. Lors de la vente d'une habitation non raccordée*

à un réseau d'assainissement collectif, le propriétaire doit présenter un rapport de contrôle daté de moins de 3 ans au moment de la signature de l'acte de vente.

**M. Pujol** informe les conseillers que pour 2022 il y a eu 35 contrôles.

Sur le territoire du SPANC il y a eu 37 contrôles de conception dans le cadre d'une réhabilitation et 53 contrôles de conception dans le cadre d'un permis de construire.

Il rappelle ensuite que pour être déclaré conforme, le système proposé doit être contrôlé par le technicien avant le remblaiement des tranchées afin de vérifier que tous les éléments prévus sont bien installés. En 2022, il y a eu 10 contrôles à Orgueil sur les 95 réalisés par le SPANC.

**M. Pujol** rappelle le coût :

- contrôle de conception et d'implantation : 76 €

- contrôle de bonne exécution des travaux : 84 €

- diagnostic d'une installation existante : 81 €

- contrôle périodique de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente : 92 €

**M. Pujol** présente les recettes d'exploitation du SPANC : 73 121 €. Il rappelle que l'Agence de l'eau octroyait une aide aux collectivités, depuis 2019, cette aide n'existe plus. Pareil pour les aides pour des opérations groupées, cette aide est clôturée.

**M. Pujol** présente les objectifs d'amplification des contrôles sur le territoire pour atteindre l'équilibre budgétaire puisque les dépenses de fonctionnement sont de 93 268,31 €.

Il présente ensuite le comparatif de la conformité au 31/12/2022 en nombre des ANC sur les 18 communes gérées en régie ou en prestation.

Pour Orgueil sur les 398 installations, 55 sont des installations non conformes présentant un danger pour la santé des personnes soit 13,82 %

**E. Mariou** exprime qu'il faut s'occuper des personnes pour lesquelles il y a un risque. **M. Pujol** demande ce que l'on peut faire quand les gens n'ont pas les moyens. **Y. Drezen** demande ce que conseille GSTG. **Monsieur le Maire** rappelle que les pollutions liées aux installations non conformes restent de la compétence de la police du Maire.

**V. Prouteau** demande quels sont ces dangers, **Monsieur le Maire** lui présente les risques de pollutions des sols ainsi que les risques pour la santé.

**T. Passera** demande pourquoi il n'y a pas le même nombre de contrôle sur toutes les communes, **M. Pujol** l'informe qu'il y a un roulement entre les communes puisqu'en moyenne les contrôles sont tous les 8 ans.

**Monsieur le Maire** soumet au vote des conseillers

\*\*\*\*\*

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2224-5, D2224-1 et R2224-6 à 17 ;

CONSIDERANT le transfert de la Commune à la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne de la gestion du service public d'assainissement non collectif sur son territoire.

La Présidente de la communauté de communes présente chaque année le rapport sur le prix et la qualité de ce service aux membres du conseil communautaire.

Par délibération du 24 juillet 2023, le conseil communautaire a pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la CCGSTG pour l'année 2022 et ce dernier a été transmis à l'ensemble des communes afin de le présenter à leur tour à leurs conseillers municipaux.

VU le rapport annuel du SPANC pour 2022 ;

**Après présentation du rapport SPANC 2022, les membres du Conseil Municipal**

PRENNENT acte de ce rapport.

## INFORMATIONS DIVERSES

### ➤ Informations réseaux (M. Pujol)

❖ Eclairage Public : **M. Pujol** rappelle que le SDE propose de prendre la compétence en gestion directe. Le syndicat commencerait par réaliser un diagnostic pour comptabiliser les ballons fluos, puis finirai le géo référencement, ensuite il élaborerait un plan pluriannuel pour terminer les travaux sur l'éclairage public.

Le plafond des travaux est de 100 000 €/an, honoraires inclus avec 40 % de subvention.

Le SDE avance que cette prise de compétence permettrait de réaliser des économies d'échelle.

La 2ème option serait de leur céder l'entretien de l'éclairage et il s'engagerait alors à réparer un point lumineux défaillant sous 15 jours et mettre en place une astreinte pour la mise en sécurité sous 4 heures.

**A. River**a exprime qu'en prenant l'option 2, ce sera à la commune de consulter et de trouver l'entreprise chargée de l'entretien.

**M. Pujol** explique que ça ne change pas grand-chose et qu'au prochain Conseil Municipal il présentera tous les éléments.

**C. Villain** rappelle que pour le géo référencement, il n'y a que les derniers travaux et rappelle qu'au budget était prévu le remplacement de quelques points.

**Monsieur le Maire** demande si leur laisser l'entretien signifie qu'il y aura plusieurs entreprises choisies en fonction de la localité, **M. Pujol** confirme qu'en effet ce sera localisé.

**C. Villain** rappelle que la Commune est bien géo référencée et demande si la commune payera pour celles qui ne le sont pas,

**M. Pujol** explique qu'ils ne feront payer le géo référencement qu'à celles qui ne l'ont pas fait.

### ➤ Informations du Maire

❖ Future réalisation cyclable Route du Pont de Reyniès : **Monsieur le Maire** rappelle les 500 000 € alloués par la Commission Permanente du Conseil Départemental pour la création d'une liaison cyclable entre Reyniès et la Vélo Voie Verte d'Orgueil. La programmation pour 2023 consiste à rejoindre le pont de Reyniès au rond-point de Videlfau. **Monsieur le Maire** présente les travaux et explique qu'il y aura deux bandes cyclables unidirectionnelles avec un revêtement en enrobé de part et d'autre de la chaussée en busant les fossés. Les cyclistes seront séparés de la chaussée par une bordure.

Les travaux doivent commencer à la fin de l'année et se feront en 2 fois : busage et empierrement puis au début 2024 le réglage des pistes cyclables, les bordures et enrobés.

Un arrêté conjoint sera réalisé et signé par le Conseil Départemental et les Maires d'Orgueil et Reyniès.

❖ Réunion publique : **Monsieur le Maire** exprime sa satisfaction tant sur la forme qui était dynamique et interactive que sur le nombre de participants. Il a pu rencontrer de nombreux nouveaux habitants et ce fut un réel plaisir d'échanger. Il remercie les agents et les élus présents. Il présente quelques questions relevées des boîtes à idées.

**E. Mariou** trouve le principe des ateliers intéressants.

**C. Villain** demande si les suggestions des habitants vont réinterroger le projet, elle a été alertée par des habitants notamment au sujet de la place PMR. **Monsieur le Maire** indique que si les habitants ont laissé leurs coordonnées, il sera fait une réponse.

❖ Rencontre Préfecture : **Monsieur le Maire** indique qu'avec Y. Drezen ils ont obtenu un rdv avec le nouveau Préfet mais que celui-ci n'a pas pu les recevoir en raison de la présence du ministre de l'agriculture. C'est le sous-préfet, Julien Henrard qui les a reçus. L'idée était de présenter le projet d'Orgueil mais aussi d'essayer d'aller chercher des rallonges financières, notamment pour la nouvelle Mairie en raison de la hausse des coûts. Même s'il semble compliqué d'obtenir un complément financier, le sous-préfet a précisé qu'au regard de la qualité du projet s'il restait une enveloppe elle pourrait bénéficier à la commune.

**Monsieur le Maire** explique ensuite lui avoir signifié la demande du radar sur la RD13 et explique le retour négatif reçu de la Préfecture ; **Monsieur le Maire** ajoute avoir écrit aux habitants de Relance pour leur expliquer ce refus argumenté.

**E. Mariou** demande s'il est possible d'avoir une copie du courrier, **Monsieur le Maire** lui enverra.

**P. Labourgade** interroge **Monsieur le Maire** au sujet des travaux situés sur la ruine en face du radar sur la RD 930 ; **Monsieur le Maire** répond qu'en effet il a pu observer des travaux de terrassement sur ce terrain alors qu'il n'y a pas d'autorisation d'urbanisme et indique qu'il a prévenu les services concernés du Conseil départemental et de la gendarmerie.

**S. Gama-Gouveia** demande pourquoi ils ne peuvent pas construire, **C. Villain** indique que ce n'est pas constructible dans le PLU.

❖ Recours gracieux – non reconnaissance catastrophe naturelle : **Monsieur le Maire** informe les conseillers qu'il a écrit au



Ministre Darmanin pour porter un recours gracieux suite à la décision de ne pas reconnaître la commune en catastrophe naturelle et a écrit aux 62 pétitionnaires orgueillois qui s'étaient signalés en mairie. Il explique aussi avoir interpellé le Préfet le 30 Septembre au salon des maires qui n'avait pas d'explications. Les sénateurs ont fait le même recours ainsi que de nombreuses communes.

❖ Salon des maires du Tarn et Garonne : **Monsieur le Maire** précise avoir interpellé les sénateurs et les députés sur le manque d'effectifs de la Gendarmerie.

❖ Organisation cérémonie d'inauguration – Septembre 2024 : **Monsieur le Maire** rappelle que **T. Passera** a proposé de faire venir l'association « les diables bruns » pour l'inauguration du Centre Bourg et en fait la présentation ; **T. Passera** les a contacté et attend leur retour. **Monsieur le Maire** demande que soit constitué un groupe de travail et demande aux élus qui souhaitent s'investir de contacter **T. Passera**.

**Monsieur le Maire** annonce renoncer au projet de fête de la météorite en raison de l'insuffisance de volontaires. Une seule personne s'est portée volontaire et l'équipe municipale ne peut pas le porter seule.

L'inauguration pourra être l'occasion de baptiser l'école.

❖ Projet Valéco : **Monsieur le Maire** rappelle le projet et la charte photovoltaïque signée par la Commune avec la Communauté de Communes pour les projets agrivoltaïques. **Monsieur le Maire** rappelle que la Commune était concernée sur plus de 40 hectares. L'examen du projet a permis de constater qu'il était sur l'emprise d'une zone humide et de l'habitat d'un petit rapace protégé : l'élanion blanc. Le projet est donc abandonné sur Orgueil. **Monsieur le Maire** informe cependant les conseillers qu'il est souvent sollicité à ce sujet (H2Air pour des projets autour de la STEP, Greenvolt a contacté des propriétaires voisins...). **Monsieur le Maire** sollicite l'avis des élus.

**C. Villain** est très réticente, précisant que la commune possède déjà 20 hectares clôturés, et que ces projets dénaturent le paysage.

**C. Prouteau** n'est pas forcément favorable non plus ;

**C. Barthès, D. Gaspar** partagent l'avis de **C. Villain**

**T. Passera** est absolument contre, retournant que ces projets n'ont en plus aucune conséquence sur le prix d'achat de l'électricité ; il y préfère les couvertures des toitures.

**M. Pujol** indique que le problème est pris à l'envers car ce serait mieux de trouver des solutions pour moins consommer plutôt que de chercher des solutions pour plus produire.

**C. Villain** indique que si ces projets se réalisent, ça demandera beaucoup de communication auprès de la population en sachant en plus que c'est la Préfecture qui instruit les gros projets.

**Monsieur le Maire** rappelle que grâce à la charte la commune peut rencontrer les porteurs de projets et les interroger.

❖ Caserne des pompiers de Villebrumier : **Monsieur le Maire** est allé à la présentation de l'avancée du projet. L'installation de panneaux photovoltaïques en toiture ne se fera pas en raison du coût. Il y a 16 lots pourvus par des entreprises locales. Ils ont réalisé une vidéo que la commune pourra prochainement communiquer. Les travaux démarreront le 6 Novembre et devraient être terminés mi-juillet 2024.

❖ Concertation PLUi25 : La Communauté de communes a délibéré le 23 juin 2023 pour lancer le PLUi25. Les cahiers de doléances sont distribués pour cette 1<sup>re</sup> phase de concertation. Une communication est en cours de préparation pour expliquer les nouveaux enjeux notamment au regard de la loi Climat et résilience, les conséquences du Zéro Artificialisation Nette...

**C. Villain** indique que le site de la Communauté de Communes est à jour. Pour le moment on en est à l'appel d'offres mais les 1ères doléances peuvent être enregistrées.

**Monsieur le Maire** ajoute l'importance d'avoir un langage commun pour être le plus pédagogue possible et envisage une séance d'information commune pour les conseillers.

❖ Prêt de tables et de chaises : **Monsieur le Maire** rappelle qu'actuellement il existe un service de prêt à titre gratuit. Compte tenu de l'état du matériel, la commune a acheté 40 tables et 104 chaises et un contrat de prêt sera proposé avec une caution ; c'est le service technique qui se chargera de déposer et de récupérer le matériel. En cas de casse le matériel ne sera pas récupéré mais sera facturé 150 € la table et 50 € la chaise. Il y aura une caution de 600 € à la réservation.

**Monsieur le Maire** demande si tout le monde est d'accord pour les prêter. Les élus sont favorables.

**Monsieur le Maire** demande si la caution doit être unique ou dégressive ; tout le monde s'accorde sur une caution unique.

**T. Passera** ajoute que les tables et les chaises devront être rendues propres, ce sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

❖ Grand Sud Tarn et Garonne : une réunion de proximité sur la gestion des déchets est organisée ; tous les élus sont invités à y participer. Il insiste sur la nécessité d'y participer au regard notamment de la mise en place de la taxe incitative.

❖ Vente de composteurs : elle est prévue par la CCGSTG devant le Carretou le 28 Octobre de 10h à 12h. Il est obligatoire de réserver son composteur au préalable.

➤ Informations Aménagement du Centre Bourg (Y. Drezen)

❖ Espaces publics : les travaux reprennent la semaine du 16/10.

A. Pinaud-Verdier demande pourquoi ils s'étaient arrêtés, Y. Drezen répond que c'était pour permettre à la mairie d'entrer dans le bâtiment et libérer les espaces à l'arrière.

A. Pinaud-Verdier fait remarquer qu'il n'y a pas de marquage piétons après le plateau traversier, les voitures ne s'arrêtent pas. Y. Drezen ajoute qu'il n'y a pas encore le marquage des places de stationnement que le Conseil Départemental réalisera rapidement.

Y. Drezen ajoute que le Conseil départemental impose de la résine en haut des rampants des plateaux qui seront réalisés par Eurovia en même temps que la résine au carrefour de Planques.

A. Rivera fait remonter l'information qu'il semblerait qu'il y ait des problèmes aux arrêts des bus.

Y. Drezen situe les arrêts et précise que les services des transports scolaires ont prévenu les parents des modifications.

Monsieur le Maire rappelle que lorsqu'il est alerté il demande à Eurovia d'intervenir pour assurer la sécurité (exemple : baliser le piétonnier) et accentue la communication.

❖ Mairie : Y. Drezen explique qu'il a été alerté par des habitants surpris de la peinture apposée sur les briques ; il a alerté l'architecte qui a expliqué qu'il s'agit d'un badigeon à la chaux pigmenté ; c'est une recommandation des architectes du patrimoine pour protéger la brique ; celle-ci va se patiner avec le temps. Ce badigeon avait déjà été mis à l'époque.

P. Labourgade confirme que l'aspect va changer de teinte avec le temps dans 4 à 5 ans. Il ajoute que dans les villes les briques étaient sablées mais que cette méthode enlevait la protection et elles devenaient poreuses. Il ajoute que les aménagements intérieurs avancent bien.

❖ Pont du chemin de Pautal : les travaux de réparation sont programmés par la CCGSTG en Novembre ; la route sera barrée entre les 6 et 17 Novembre.

➤ Informations Association (T. Passera)

❖ Marché gourmand : il se tiendra le 10 juillet, l'orchestre est réservé.

❖ Goûter de Noël : l'équipe voudrait l'organiser à nouveau, T. Passera indique qu'il faudrait trouver un autre lieu.

Il continue ses démarches pour l'achat d'un barnum.

❖ Réunion des associations : la réunion est prévue le 19 Octobre, il sera notamment question de la fête des associations et de l'organisation d'une matinée « nettoyage des fossés ».

A. Pinaud-Verdier indique que les moyennes sections de maternelles ont participé à une telle opération avec le groupe Leclerc

❖ Illumination de Noël : Monsieur le Maire indique qu'elles seront du 2/12 au 08/01

E. Marion demande s'il est envisageable de changer les éclairages, T. Passera répond par la négative car un contrat de 3 ans a été signé avec le prestataire.

❖ Soirée Grégory Lemarchal : Monsieur le Maire rappelle la soirée organisée par la Ruche le week-end précédent : il y a eu 150 repas cuisinés par les repreneurs orgueillois du restaurant El País à Labastide.

❖ Fête de la citrouille : organisée par 3 associations du village : la Ruche, le ROC et l'APE le 28 Octobre

❖ Octobre Rose : Monsieur le Maire rappelle la soirée organisée par le ROC pour Octobre Rose le 16 Octobre.

❖ Cérémonie du 11 Novembre : elle sera organisée à l'école à 11h30.

➤ Informations Enfance - Jeunesse (A. Pinaud-Verdier)

❖ Rentrée scolaire : elle s'est bien passée. Des modifications ont été apportées pour libérer l'espace sur les parking et tous les enfants entrent désormais par le grand portail ; il y a 165 enfants scolarisés et quasiment tous déjeunent à la cantine.

❖ ALAE : il y a en moyenne une quarantaine d'enfants le mercredi après-midi.

❖ Réunion plénière : elle s'est tenue le 18 Septembre ; la nouvelle Association des Parents d'Elèves (APE) a été présentée et la coprésidence est assurée par Christine ESCALETTE et Céline BURGALA. L'élection des parents d'élèves sera le 13 Octobre ; il faut 14 parents.

❖ Volontaires en service civique : 2 postes sont à pourvoir pour l'Education Nationale ; les 2 postes municipaux sont pourvus au périscolaire par Ilona PISANT et Sara URBITA. Un article est paru dans la Dépêche pour leur souhaiter la bienvenue.

❖ Projet d'Aire éducative : le dossier est à l'étude

❖ Ecole innovante : le dossier qui devait passer en commission le 26 Septembre n'a fait l'objet d'aucun retour ce qui a nécessité des relances fermes de Monsieur le Maire. La commission est donc reportée au 16 Octobre. A. Pinaud Verdier rappelle que le dossier a été déposé il y a 6 mois et Monsieur le Maire ajoute que la commune était la 1<sup>ère</sup> à l'avoir déposé.

➤ Informations solidarité et actions sociales (D. Gaspar)

❖ CBE du net : les ateliers photos numériques commencent le 31 Octobre durant 3 mardis. La conférence santé a été annulée, pour des raisons inconnues.

❖ CCAS : la liste des colis des aînés et les tournées de distribution ont été prévues lors du dernier Conseil d'Administration.

➤ Informations développement économique (C. Barthès)

❖ Reprise du café : elle avance et la date de signature auprès du notaire devrait prochainement arriver. L'ouverture est prévue en Novembre. Le nom va changer.

❖ Commerce ambulant : une demande pour une cuisine de burgers le mardi soir de Théo Rodriguez est à l'étude. Une ostéopathe a sollicité la commune pour bénéficier d'un local ; dans cette attente elle travaille à domicile.

*Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.*

Le Maire,  
Willy AUTHESSERRE



La secrétaire de séance,  
Elodie MARIOU

